

N° 148

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2005

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (1), présidée par M. Paul GIROD, sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2004.***

Par M. Marc MASSION,

Secrétaire – rapporteur,

Sénateur

(1) Cette commission mentionnée à l'article 103 du Règlement est composée de : M. Paul Girod, président ; Joël Bourdin, vice-président ; M. Marc Massion, secrétaire-rapporteur ; MM. François Fortassin, Thierry Foucaud, Yves Fréville, Yann Gaillard, Jean-Jacques Jégou, François Marc, Jean-Pierre Placade, François Trucy.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
<u>PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2004</u>	7
<i>I- Le budget institutionnel du Sénat</i>	8
A - La section d'investissement	10
B - La section de fonctionnement	10
1. les charges.....	10
2. les produits	13
<i>II - Le budget du Jardin du Luxembourg</i>	13
A - La section d'investissement	13
B - La section de fonctionnement	13
1. les charges.....	15
2. les produits	15
<i>III - Le budget du Musée du Luxembourg</i>	16
A - La section d'investissement	17
B - La section de fonctionnement	17
1. les charges.....	17
2. les produits	17
<u>DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT</u>	19
<u>TROISIÈME PARTIE : LE BILAN</u>	21
<u>QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES</u>	22
<u>CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN</u>	35
EXAMEN EN COMMISSION.....	37
<u>ANNEXE : PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉS DU SÉNAT POUR L'ANNÉE PARLEMENTAIRE 2003-2004</u>	38

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'exercice 2002, les conclusions de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat sont rendues publiques.

Il convient de rappeler qu'en vertu de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, inscrite au premier alinéa de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires et solennellement réaffirmée par deux décisions du Conseil Constitutionnel¹, la vérification et l'apurement des comptes du Sénat est confiée à une commission parlementaire.

Cette commission spéciale, instituée par l'article 103 du règlement du Sénat, est nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques. Elle compte normalement dix membres. Toutefois, dans la mesure où tous les groupes politiques doivent y être représentés, le nombre de ses membres est éventuellement augmenté pour satisfaire à cette obligation. Tel est le cas de la commission nommée au mois d'octobre 2005, qui compte onze membres.

Dans les trois mois de sa saisine par les Questeurs, la commission fait rapport à l'effet d'autoriser ces derniers à arrêter les comptes de l'exercice, à reporter les reliquats éventuels et à octroyer les quitus. A cette fin, elle peut procéder, sur pièces et sur place, à tous les contrôles qu'elle juge utiles.

En cas d'irrégularités comptables, elle rend compte au Président du Sénat.

¹ L'une, la n° 2001-448 en date du 25 juillet 2001, concerne la loi organique relative aux lois de finances, l'autre, la n° 2001-456 en date du 27 décembre 2001, la loi de finances pour 2002. Cette dernière décision précise même que les pouvoirs publics constitutionnels déterminent eux-mêmes les crédits nécessaires à leur fonctionnement et que cette règle est inhérente au principe de leur autonomie financière qui garantit la séparation des pouvoirs.

SENAT - TOUS BUDGETS CONFONDUS				
COMPTES	BUDGET INITIAL 2004	BUDGET EXÉCUTÉ 2004	SOLDE	
SUBVENTIONS AFFECTÉES	131	-7 797 600	-7 797 600	0
PRÉLEVEMENT SUR RESSOURCES PROPRES	131	-4 500 000	0	-4 500 000
TOTAL DES RECETTES	-12 297 600	-7 797 600		
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900 360	570 084	330 276	
Logiciels	205	900 360	570 084	330 276
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 397 240	4 771 001	6 626 239	
Agencements et aménagements de terrains	212	70 000	0	70 000
Constructions	213	6 966 000	872 484	6 093 516
Installations techniques, matériels et outillage	215	1 305 000	1 053 248	251 752
Collections et oeuvres d'art	216	23 000	28 857	-5 857
Autres immobilisations corporelles	218	3 033 240	2 816 412	216 828
TOTAL DES DEPENSES	12 297 600	5 341 084	6 956 516	
SECTION D'INVESTISSEMENT	12 297 600	5 341 084	6 956 516	
60 ACHATS	7 603 290	7 527 153	76 137	
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 226 670	3 324 667	-97 997
Achats non stockés de matières et fournitures	606	4 329 620	4 161 953	167 667
Achats de marchandises	607	47 000	40 532	6 468
61 SERVICES EXTÉRIEURS	20 209 070	14 758 019	5 451 051	
Sous-traitance générale	611	1 942 800	1 925 720	17 080
Redevance de crédit-bail	612	701 230	683 440	17 790
Locations	613	826 620	796 395	30 225
Charges locatives et de co-propriété	614	145 000	150 770	-5 770
Entretien, réparations, restauration	615	13 665 300	8 927 271	4 738 029
assurances	616	224 800	256 971	-32 171
Etudes et recherche	617	1 004 600	504 484	500 116
Divers	618	1 698 720	1 512 967	185 753
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	18 977 580	19 394 908	-417 328	
Personnel extérieur	621	93 000	76 751	16 249
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	1 015 200	664 977	350 223
Publicités, publications, relations publiques	623	4 994 940	5 094 939	-99 999
Transport de biens et transport du personnel	624	145 000	251 700	-106 700
Déplacements, missions et réceptions	625	7 514 380	7 997 548	-483 168
Frais postaux et de télécommunications	626	5 215 060	5 308 994	-93 934
63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	1 014 700	956 868	57 832	
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	886 800	822 105	64 695
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	126 100	133 365	-7 265
Taxes diverses	637	1 800	1 398	402
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION	157 026 160	165 742 691	-8 716 531	
Indemnités des Sénateurs	641	27 231 790	26 799 324	432 466
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	97 499 200	104 503 525	-7 004 325
Rémunération du personnel contractuel et temporaire	643	4 056 100	4 979 188	-923 088
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 219 650	8 507 031	-287 381
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	14 407 800	15 184 199	-776 399
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	936 200	1 197 865	-261 665
Autres charges sociales	647	1 245 000	1 093 940	151 060
Autres charges de personnel	648	92 220	65 814	26 406
Accessoires de pensions	649	3 338 200	3 411 804	-73 604
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 929 740	88 263 816	1 665 924	
Redevance pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs	651	0	923	-923
Participation au financement des Offices	655	443 100	228 273	214 827
Aides au fonctionnement	658	87 752 540	86 242 704	1 509 836
Autres subventions	659	1 734 100	1 791 916	-57 816
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500	57 781	-56 281	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	1 500	4 463	-2 963
Titres de recettes annulés sur exercices antérieurs	673	0	0	0
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	675	0	0	0
Autres charges exceptionnelles	678	0	53 318	-53 318
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	294 762 040	296 701 236	-1 939 196	
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-1 209 700	-1 273 888	64 188	
Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-386 700	-290 494	-96 206
Prestations de services	706	-234 000	-268 136	34 136
Cession à titre onéreux de marchandises	707	-102 000	-89 763	-12 237
Produits des activités annexes	708	-487 000	-625 496	138 496
74 DOTATION DE FONCTIONNEMENT	-290 364 740	-285 984 740	-4 380 000	
Dotation de fonctionnement	740	-285 984 740	-285 984 740	0
Prélèvement sur ressources propres	740	-4 380 000	0	-4 380 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-3 042 800	-3 263 479	220 679	
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-269 800	-285 303	15 503
Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	0	-24 298	24 298
Produits divers de gestion courante	758	-2 773 000	-2 953 877	180 877
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-144 800	-1 945 348	1 800 548	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	0	-1 349	1 349
Mandats annulés sur exercices antérieurs	773	0	-137 921	137 921
Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-90 800	-160 833	70 033
Autres produits exceptionnels	778	-54 000	-1 645 245	1 591 245
PRODUITS hors dotation et prélèvement sur ressources propres	-4 397 300	-6 482 714	2 085 414	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)	290 364 740	290 218 522	146 218	
TOTAL BUDGETS	302 662 340	295 559 606		
SOLDE			7 102 734	

PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2004

La Commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des Assemblées parlementaires, composée des Questeurs des deux Assemblées et présidée par un Président de chambre à la Cour des Comptes, conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, s'est réunie le 2 juillet 2003.

Les crédits nécessaires au fonctionnement de la Haute Assemblée ont résulté de l'addition des crédits fixés par la Commission commune et des crédits supplémentaires dont l'ouverture a été demandée dans le cadre de la loi de finances pour 2004 en raison de l'augmentation attendue du nombre de Sénateurs¹. Ils se sont élevés à :

- 281.178.840 € pour le Sénat proprement dit ;
- 11.151.700 € pour le Jardin du Luxembourg ;
- 1.451.800 € pour le Musée du Luxembourg ;

soit un montant total de 293.782.340 €.

Elle a également arrêté à 7.775.000 € la subvention allouée à la société de programme « PUBLIC SÉNAT ».

Ces crédits sont retracés dans le rapport relatif aux budgets 2004 des Assemblées parlementaires annexé au projet de loi de finances pour 2004. Ils sont inscrits au titre II du budget des charges communes et votés en même temps que ce dernier².

L'ensemble de ces crédits votés, soit au total **293.782.340 €** -hors chaîne parlementaire-, ont été ouverts au budget des charges communes par le décret n° 2003-1322 du 30 décembre 2003 portant répartition de la loi de finances pour 2004 (n° 2003-1311) de la même date.

A cette dotation de l'État, le Sénat avait décidé d'adjoindre **8.880.000 €** de prélèvement sur ses ressources propres afin de financer les travaux lourds de rénovation et d'aménagement.

Le budget prévisionnel dont la Haute Assemblée a pu disposer, hors chaîne parlementaire, s'élevait donc à **302.662.340 €**.

¹ Le nombre de Sénateurs est en effet passé de 321 à 331 à l'occasion du renouvellement de septembre 2004, en application de la loi n° 2003-697 du 30 juillet 2003 portant réforme de l'élection des sénateurs.

² Ces crédits sont désormais, avec la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, inscrits au sein d'une dotation particulière au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

en euros

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SÉNAT	281.178.840	-	281.178.840	8.880.000	290.058.840
JARDIN	11.151.700	-	11.151.700	-	11.151.700
MUSÉE	1.451.800	-	1.451.800	-	1.451.800
TOTAL	293.782.340		293.782.340	8.880.000	302.662.340
AJUSTEMENT PRÉLÈVEMENT	293.782.340		293.782.340	1.777.266,27	295.559.606,27

Les dépenses nettes de produits divers se sont élevées à **295.559.606,27 €**.

Le budget prévisionnel fait ainsi ressortir un excédent de 7.102.733,73 € permettant de rapporter le prélèvement sur ressources propres de 8.880.000 € à 1.777.266,27 €.

Par ailleurs, compte tenu des produits financiers, le compte de résultat du Sénat (cf. page 19) a dégagé un résultat de 3.577.181,03 €.

Enfin, l'excédent de la section d'investissement, d'un montant de 2.456.515,59 €, apparaît directement au bilan.

I - LE BUDGET INSTITUTIONNEL DU SÉNAT

Comme indiqué précédemment, le budget dont a pu disposer le Sénat proprement dit s'est élevé à 290.058.840 €.

La dépense réellement constatée s'est élevée à 284.614.049 €, avec une forte prédominance de celle relative au fonctionnement. Celle-ci en représente, en effet, 98,2 % contre 1,8 % pour la section d'investissement.

L'excédent d'exécution qui atteint, avant ajustement du prélèvement sur ressources propres, 5.444.791 € s'explique notamment par le report de la plus grande partie des crédits inscrits au titre de l'aménagement du 46, rue de Vaugirard ainsi qu'au report ou à l'annulation de plusieurs opérations d'investissement. Par ailleurs, la croissance modérée de la valeur du point de la fonction publique ainsi que la maîtrise des dépenses ont permis de dégager un résultat positif, après le déficit d'exploitation constaté en 2003.

SÉNAT		BUDGET INITIAL 2004	BUDGET EXÉCUTÉ 2004	SOLDE
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		900 360	570 084	330 276
	Logiciels	205	900 360	330 276
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 238 240	4 563 543	5 674 697
	Constructions	213	5 980 000	5 241 269
	Installations techniques, matériels et outillage	215	1 255 000	230 440
	Collections et oeuvres d'art	216	23 000	-5 857
	Autres immobilisations corporelles	218	2 980 240	208 845
SECTION D'INVESTISSEMENT		11 138 600	5 133 627	6 004 973
60 ACHATS		7 034 690	6 817 085	217 605
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 188 670	-19 644
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	3 799 020	230 781
	Achats de marchandises	607	47 000	6 468
61 SERVICES EXTÉRIEURS		18 555 070	13 632 898	4 922 172
	Sous-traitance générale	611	1 742 800	-20 550
	Redevance de crédit-bail	612	701 230	17 790
	Locations	613	798 520	21 229
	Charges locatives et de co-propriété	614	145 000	-5 770
	Entretien, réparations, restauration	615	12 376 300	4 374 147
	Assurances	616	224 800	-32 171
	Etudes et recherche	617	894 200	392 516
	Divers	618	1 672 220	174 982
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		18 006 780	18 640 397	-633 617
	Personnel extérieur	621	93 000	16 249
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	911 700	308 375
	Publicités, publications, relations publiques	623	4 326 340	-178 410
	Transport de biens et transport du personnel	624	145 000	-106 700
	Déplacements, missions et réceptions	625	7 316 880	-581 946
	Frais postaux et de télécommunications	626	5 213 860	-91 185
63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		940 300	892 958	47 342
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	812 400	54 206
	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	126 100	-7 265
	Taxes diverses	637	1 800	402
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		148 499 260	157 214 661	-8 715 401
	Indemnités des Sénateurs	641	27 231 790	432 466
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	90 403 700	-7 181 181
	Rémunération du personnel contractuel et temporaire	643	4 033 200	-895 661
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 219 650	-287 381
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	13 249 900	-708 013
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	928 200	-252 097
	Autres charges sociales	647	1 233 300	222 026
	Autres charges de personnel	648	86 820	24 161
	Accessoires de pensions	649	3 112 700	-69 719
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		89 929 740	88 263 512	1 666 228
	Redevance pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs	651	0	-923
	Participation au financement des Offices	655	443 100	214 827
	Aides au fonctionnement	658	87 752 540	1 509 836
	Autres subventions	659	1 734 100	-57 512
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500	57 781	-56 281
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	1 500	-2 963
	Titres de recettes annulés sur exercices antérieurs	673		0
	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	675		0
	Autres charges exceptionnelles	678	0	-53 318
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		282 967 340	285 519 292	-2 551 952
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		-859 700	-854 082	-5 618
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-386 700	-99 211
	Prestations de services	706	-234 000	34 076
	Cession à titre onéreux de marchandises	707	-102 000	-12 237
	Produits des activités annexes	708	-137 000	71 755
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-3 042 600	-3 239 440	196 840
	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-269 800	15 503
	Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	0	24 298
	Produits divers de gestion courante	758	-2 772 800	157 039
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		-144 800	-1 945 348	1 800 548
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	0	1 349
	Mandats annulés sur exercices antérieurs	773	0	137 921
	Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-90 800	70 033
	Autres produits exceptionnels	778	-54 000	1 591 245
PRODUITS		-4 047 100	-6 038 871	1 991 771
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		278 920 240	279 480 422	-560 182
TOTAL BUDGET		290 058 840	284 614 049	
SOLDE				5 444 791

A – La section d’investissement

La section d’investissement connaît un excédent notable du fait du décalage dans le temps de certains travaux lourds (en particulier, le report des travaux d’aménagement de l’immeuble situé au 46, rue de Vaugirard au début de l’année 2005) ou de l’acquisition de nouveaux logiciels, ainsi que des effets de la politique d’internalisation de la réalisation de développements informatiques.

Ainsi, par rapport au crédit initial de 11.138.600 €, la dépense constatée ne s’est-elle élevée qu’à 5.133.627 € d’où un excédent de 6.004.973 €.

Elle se répartit globalement entre cinq types de poste. Les deux plus importants, à savoir les dépenses de bâtiment et les dépenses informatiques, pèsent respectivement 34 % de l’ensemble des dépenses, soit 1.745.451 €, pour le premier, et 26,7 %, soit 1.371.299 €, pour le second.

Les **dépenses de bâtiment** ont porté, pour l’essentiel, sur la poursuite de travaux pluriannuels (détection et protection incendie, pré-câblage informatique), le réaménagement des cuisines de la Présidence et le remplacement d’un convoyeur desservant le sous-sol.

Deuxième poste, par son importance, les **dépenses informatiques** se répartissent entre les immobilisations incorporelles –les logiciels– pour un montant de 570.084 €, en légère augmentation du fait notamment des dépenses liées à la refonte du système d’information documentaire « Basile » ainsi qu’à l’acquisition de nouveaux logiciels et de mises à jour logicielles, et les immobilisations corporelles –matériel bureautique et informatique– dont le montant diminue compte tenu de la baisse des prix des équipements et d’un examen très sélectif des demandes. Il atteint 801.215 €.

Le troisième poste, en importance, avec 17,9 % de la dépense, soit 919.867 €, a concerné les achats de mobilier et assimilés, qui s’expliquent, outre par les renouvellements habituels et diverses acquisitions, par les conséquences du passage de 321 à 331 Sénateurs lors du renouvellement intervenu à l’automne 2004.

Les quatrième et cinquième postes, en importance, de la section d’investissement ont trait respectivement à l’acquisition de matériels audiovisuels -10,3 % de la dépense soit 529.654 €- et à celle de véhicules, 516.743 € et 10,1 %.

B – La section de fonctionnement

Le montant final de la section de fonctionnement s’est élevé à 279.480.422 € pour un crédit initial de 278.920.240 €.

Il n’aura donc manqué que 560.182 € pour que la section de fonctionnement soit équilibrée, montant relativement faible quand on le rapporte aux surcoûts induits par le niveau élevé de l’activité parlementaire.

1. Les charges

Par rapport à la prévision établie à 282.967.340 €, les charges ont atteint 285.519.292 €, ce qui induit un déficit de 2.551.952 €.

Les charges se caractérisent par la part prépondérante – soit 84,14% - des dépenses de rémunération et assimilées¹, qu’il s’agisse des indemnités parlementaires ou des traitements des personnels figurant au compte 64 ou des salaires des assistants et indemnités diverses favorisant l’accomplissement du mandat parlementaire, imputés au compte 658.

¹ alors même que ne sont pas incluses dans ce montant les dépenses d’honoraires et d’intérimaires.

Par ordre décroissant de leur importance, les différents comptes sont commentés ci-après.

Le compte 64 relatif « aux indemnités, traitements et accessoires de pensions » concentre à lui seul, avec 157.214.661 €, 55,1 % de la dépense.

Celle-ci se répartit entre trois catégories pour lesquelles sont ajoutés les rémunérations proprement dites, les cotisations patronales, les prestations directes et les accessoires de pensions.

Il s'agit des Sénateurs, à raison de 36.905.449 € (23,47 %), des personnels pour 113.403.333 € (72,13 %) et des contractuels pour 6.233.980 € (3,97%).

Le reliquat, soit 0,43 % de la dépense, comprend les dépenses pour les formations mises en œuvre in situ par la Haute Assemblée à destination de ses personnels et la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat.

En importance, **le compte 65 « autres charges de gestion courante » constitue le deuxième poste avec 88.263.512 €, soit 30,9 % des charges de fonctionnement.** Il supporte, principalement, les dépenses relatives à l'accomplissement du mandat qui en concentre 97,7 %, soit 86.242.704 €.

Ces dépenses sont, elles-mêmes, ventilées en divers postes d'importance variable, qu'il s'agisse, en particulier, de la subvention à l'Association pour la gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) dont la dépense s'est établie à 52.999.325 €, mais aussi de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) dont le montant global s'élève à 24.812.188 €.

Le reliquat du compte concerne, tout d'abord, les autres subventions (compte 659) réparties à 60,6 % entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme le restaurant, le bureau de tabac et le salon de coiffure, et à 39,4 % entre les organismes à vocation internationale (Délégation française aux Assemblées européennes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union interparlementaire et Assemblée parlementaire de la Francophonie).

Il correspond, enfin, à raison de 228.273 €, à la participation du Sénat au financement des offices parlementaires. Cette dépense concerne, pour 83,1 %, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et, pour le reliquat, l'Office parlementaire d'Évaluation des Politiques de Santé (OPEPS).

Viennent ensuite les comptes 61 « services extérieurs » et 62 « autres services extérieurs », d'importance comparable, avec, respectivement, une dépense de 13.632.898 € et 4,77 % du total et 18.640.367 €, soit 6,53 %.

Ils présentent, toutefois, des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « services extérieurs » se caractérise par la prépondérance, avec 58,7 % de la dépense et environ 8 millions d'euros, du compte 615 « entretien, réparations, restauration » sur lequel sont imputés les principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances ainsi que les contrats de maintenance pour l'ensemble des services, y compris en matière informatique, audiovisuelle et concernant les copieurs.

Sur le reliquat sont financés la sous-traitance générale –nettoyage des locaux hors Palais, enregistrements audiovisuels dans l’hémicycle, collecte des objets réformés, des vieux papiers et des déchets hospitaliers-, les locations diverses (photocopieurs, atelier de reprographie, fontaines à eau, mais aussi locaux), les charges de copropriété et les primes d’assurance –dont les crédits ont été dépassés, notamment en raison du contexte international-. Par ailleurs, il inclut les dépenses d’études et de recherches, les abonnements aux bases de données informatiques, les archives audiovisuelles ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » se répartit, lui, entre trois postes principaux : les « *missions et réceptions* » pour 42,4 % du total, les « *frais postaux et de télécommunication* » pour 28,5 % et le compte « *publicités, publications et relations publiques* » pour 24,1 %. Le reliquat concerne le recours à des sociétés d’interim, les rémunérations d’intermédiaires et d’honoraires (jurys de concours, avocats ou bureaux d’études), les transports de biens et le rapatriement du personnel.

Les trois derniers types de comptes ne représentent que 2,8 % des charges. Le plus important, totalisant 2,39 %, est le compte achats. Celui-ci se répartit essentiellement entre deux postes « *les achats de matériel, équipements et travaux* », pour 3.208.314 €, en hausse par rapport à l’année passée en raison notamment de réimputations comptable des dépenses de petit équipement, et « *les achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d’entretien et des fournitures administratives, à hauteur de 3.568.239 €.

Enfin, les impôts, taxes et versements assimilés et les charges exceptionnelles interviennent, respectivement, pour 0,31 % et 0,02 %.

2. Les produits

Les produits se sont établis à 6.038.871 €.

Un peu moins de la moitié -45,3 %- soit 2.733.184 € sont constitués par les redevances de gestion des caisses de retraites et des caisses de sécurité sociale.

II – LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit et inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État¹.

Pour l'exercice 2004, ces crédits s'élevaient à 11.151.700 €.

Les crédits consommés se sont finalement établis à 10.437.577 € permettant de constater un excédent budgétaire brut de 714.123 €.

Ils se répartissent entre 98,91 % pour la section de fonctionnement et 1,09 % pour la section d'investissement.

A – La section d'investissement

La dépense s'établit à 114.180 €, pour un budget initial de 603.000 €. Ce faible taux de consommation des crédits s'explique par le nouveau report de la construction des serres de LONGPONT-SUR-ORGE, à la suite d'un appel d'offres infructueux.

La dépense se décompose ainsi en plusieurs opérations de taille modeste : la mise en place de bordures métalliques autour des pelouses et des massifs de fleurs, pour 40.476 €, l'acquisition de matériels agricoles, pour 28.687 € et l'achat d'un véhicule utilitaire pour 45.017 €.

B – La section de fonctionnement

Les dépenses nettes de la section de fonctionnement se sont établies à 10.323.397 € pour un budget initial de 10.548.700 €.

L'excédent constaté de 225.303 € résulte, à la marge, de la présence non prévue de produits mais surtout de la maîtrise des charges, en particulier, de personnel.

¹ Ces crédits font l'objet, avec la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) d'une action spécifique au sein de la dotation « Sénat » de la mission « Pouvoirs publics ».

JARDIN		BUDGET INITIAL 2004	BUDGET EXÉCUTÉ 2004	SOLDE	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		603 000	114 180	488 820	
	Constructions	213	550 000	40 476	509 524
	Installations techniques, matériels et outillage	215	0	28 687	-28 687
	Autres immobilisations corporelles	218	53 000	45 017	7 983
SECTION D'INVESTISSEMENT		603 000	114 180	488 820	
60 ACHATS		548 100	676 885	-128 785	
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	35 000	103 387	-68 387
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	513 100	573 498	-60 398
61 SERVICES EXTÉRIEURS		1 339 000	1 016 449	322 551	
	Sous-traitance générale	611	200 000	162 348	37 652
	Locations	613	5 000	9 826	-4 826
	Entretien, réparations, restauration	615	1 107 000	825 746	281 254
	Etudes et recherche	617	500	2 800	-2 300
	Divers	618	26 500	15 729	10 771
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		60 300	62 220	-1 920	
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	40 200	28 569	11 631
	Publicités, publications, relations publiques	623	9 600	9 875	-275
	Déplacements, missions et réceptions	625	9 300	19 828	-10 528
	Frais postaux et de télécommunications	626	1 200	3 948	-2 748
63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		74 400	63 911	10 489	
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	74 400	63 911	10 489
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		8 526 900	8 528 030	-1 130	
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	7 095 500	6 918 644	176 856
	Rémunération du personnel contractuel et temporaire	643	22 900	50 327	-27 427
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	1 157 900	1 226 286	-68 386
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	8 000	17 568	-9 568
	Autres charges sociales	647	11 700	82 666	-70 966
	Autres charges de personnel	648	5 400	3 154	2 246
	Accessoires de pensions	649	225 500	229 385	-3 885
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		10 548 700	10 347 495	201 205	
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		0	-60	60	
	Prestations de services	706	0	-60	60
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0	-24 038	24 038	
	Produits divers de gestion courante	758	0	-24 038	24 038
PRODUITS			-24 098	24 098	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		10 548 700	10 323 397	225 303	
TOTAL BUDGET		11 151 700	10 437 577		
SOLDE				714 123	

1. Les charges

Celles-ci se sont élevées à 10.347.495 €, pour un crédit de 10.548.700 €, dégagant un excédent de 201.205 €.

Cet excédent s'explique par la maîtrise des dépenses de rémunération du personnel –qui constituent 82,42 % des charges de fonctionnement- et qui est due à la fois à des facteurs externes –progression modérée de la valeur du point- et internes –diminution d'une unité des effectifs-.

Les charges de la section de fonctionnement sont, en effet, structurées comme suit :

NUMÉROS DE COMPTE	INTITULÉ	POURCENTAGE
60	Achats	6,54
61	Services extérieurs	9,82
62	Autres services extérieurs	0,60
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,62
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	82,42
TOTAL		100,00

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

- les « services extérieurs », d'un montant global de 1.016.449 €, correspondant aux dépenses d'entretien et de réparation (réfection d'allées en sol stabilisé, remise en état du mobilier, création d'avales et de caniveaux...) et au contrat d'enlèvement des déchets du Jardin ;
- les « achats », d'un montant global de 676.885 € qui concernent essentiellement les fluides et les matières et fournitures horticoles. Ceux-ci ont crû, globalement, de 28,5 % par rapport à 2003. Ce phénomène s'explique notamment par l'augmentation de la consommation d'eau avec la mise en place d'un système d'arrosage automatique des nouvelles plantations d'arbres ainsi que par la progression des achats de matières et fournitures horticoles.

2. Les produits

Ceux-ci, d'un niveau modeste, soit 24.098 €, correspondent pour l'essentiel aux redevances acquittées par les concessionnaires du Jardin, à raison de 24.038 € et, pour le reliquat (60 €), à la vente de matériel réformé.

III - LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le Musée du Luxembourg est géré par le Sénat en vertu de la convention signée le 18 février 2000, entre celui-ci et le Ministère de la Culture.

Depuis l'exercice 2001, il fait l'objet, comme le Jardin du Luxembourg (cf. supra) de crédits propres qui sont inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32, au sein du titre II du budget de l'État¹ et qui, pour l'exercice 2004, s'élevaient à 1.451.800 €, en baisse de près d'un tiers par rapport à l'exercice précédent.

Le Sénat a, par une convention en date du 1^{er} mars 2005, renouvelé l'autorisation d'occupation temporaire du Musée du Luxembourg accordée à SVO-Art pour une période allant du 1^{er} août 2005 au 31 décembre 2008. Aux termes de cette autorisation, la société concernée reverse une partie de ses recettes au Sénat.

Les dépenses nettes des produits ont atteint 507.981 €, soit 34,99 % des crédits accordés, permettant d'enregistrer un excédent budgétaire net de 943.819 €, résultant pour plus de la moitié du report ou de l'abandon de travaux lourds.

MUSÉE		BUDGET INITIAL 2004	BUDGET EXÉCUTÉ 2004	SOLDE
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		556 000	93 277	462 723
	Agencements et aménagements de terrains	212	70 000	0
	Constructions	213	436 000	93 277
	Installations techniques, matériels et outillage	215	50 000	0
SECTION D'INVESTISSEMENT		556 000	93 277	462 723
60 ACHATS		20 500	33 183	-12 683
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 000	12 967
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	17 500	20 216
61 SERVICES EXTÉRIEURS		315 000	108 672	206 328
	Sous-traitance générale	611	0	22
	Locations	613	23 100	9 278
	Entretien, réparations, restauration	615	182 000	99 372
	Etudes et recherche	617	109 900	0
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		910 500	692 291	218 209
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	63 300	33 082
	Publicités, publications, relations publiques	623	659 000	580 314
	Déplacements, missions et réceptions	625	188 200	78 894
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0	304	-304
	Autres subventions	659	0	304
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		1 246 000	834 449	411 551
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		-350 000	-419 745	69 745
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	0	-3 005
	Produits des activités annexes	708	-350 000	-416 740
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-200	0	-200
	Produits divers de gestion courante	758	-200	0
PRODUITS		-350 200	-419 745	69 545
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		895 800	414 704	481 096
TOTAL BUDGET		1 451 800	507 981	
SOLDE				943 819

¹ On rappellera toutefois que, avec la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, le budget du Musée du Luxembourg constitue désormais une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

A - La section d'investissement

La dépense d'investissement s'établit à 93.277 €, pour des crédits initiaux de 556.000 €. L'excédent constaté de 462.723 € s'explique par l'abandon des projets de création de haies de part et d'autre d'une éventuelle grille dans le prolongement de l'Orangerie Férou et de création d'une grille allée « Guynemer » pour isoler cette zone du jardin.

B - La section de fonctionnement

Le montant des dépenses nettes de fonctionnement s'établit à 414.704 €, pour des crédits initiaux de 895.800 €, présentant ainsi un excédent de 481.096 €.

1. Les charges

Elles se sont élevées à 834.449 €, dégagant un excédent de 411.551 €.

Leur structure est la suivante :

NUMÉROS DE COMPTE	INTITULÉ	POURCENTAGE
60	Achats	3,98
61	Services extérieurs	13,02
62	Autres services extérieurs	82,96
65	Autres charges de gestion courante	0,04
TOTAL		100,00

Ces dépenses correspondent aux seules initiatives prises par le Sénat pour son propre compte, dans le Jardin ou à l'Orangerie Férou - ART SÉNAT notamment - ou sur les grilles dudit Jardin -photographies- ou à l'occasion des expositions organisées par la société privée mentionnée plus haut.

2. Les produits

Évalués initialement à 350.200 €, les produits se sont établis à 419.745 €. Ils résultent, essentiellement, du reversement, par la société privée titulaire de l'autorisation temporaire d'occupation, de la part des recettes de la billetterie des diverses expositions qui se sont déroulées, en tout ou partie, au cours de l'exercice 2004 - BOTTICELLI, AUTOPORTRAITS et VÉRONÈSE -. Cette part est contractuellement due au Sénat

Compte de résultat du Sénat (tous budgets confondus) - exercice 2004			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation	solde comptable	1 - Produits d'exploitation	solde comptable
ACHATS	60	VENTES	70
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	61	SUBVENTION D'EXPLOITATION	74
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	62	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	63		
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS	64		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65		
Total charges courantes	296 649 128	Total produits courants	290 522 106
Résultat courant d'exploitation (excédent)		Résultat courant d'exploitation (déficit)	6 127 021
2 - Charges financières		2 - Produits financiers	
CHARGES D'INTERETS	66	PRODUITS DES PRETS	76
Total charges financières	177 496	Total produits financiers	7 999 777
Résultat financier (excédent)	177 496	Résultat financier (déficit)	7 999 777
3 - Charges exceptionnelles		3 - Produits exceptionnels	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	67	PRODUITS EXCEPTIONNEL	77
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	68	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	78
Total charges exceptionnelles	2 706 751	Total produits exceptionnels	4 588 672
Résultat exceptionnel (excédent)	1 881 921	Résultat exceptionnel (déficit)	
TOTAL DES CHARGES	299 533 375	TOTAL DES PRODUITS	303 110 556
Résultat général (excédent)	3 577 181		

DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice. Aux opérations budgétaires déjà commentées en première partie et imputées dans leur quasi-totalité en exploitation, s'ajoutent les opérations non budgétaires, de nature essentiellement financière ou exceptionnelle, qui pèsent d'un poids relativement marginal.

En effet, les charges non budgétaires ne représentent que 0,95 % du total des charges quand le pourcentage des produits non budgétaires ne constitue lui que 3,51 % du total des produits.

Les charges non budgétaires se sont élevées à 2.832.139 €. Elles se répartissent en trois parts très inégales ventilées, par ordre d'importance, en charges exceptionnelles où est imputée la dotation aux amortissements pour un montant de **2.624.985 €**, en charges financières uniquement constituées de la charge d'intérêts que reverse le Sénat à la Caisse des Retraites du Personnel pour les prêts consentis pour un montant de **177.496 €**, et en charges courantes d'exploitation au titre de divers frais bancaires et de l'enregistrement comptable de la cession d'un véhicule immobilisé pour un montant de 29.658,42 €.

Les produits non budgétaires se sont élevés à 10.643.102 €. Ils correspondent, à 75 %, à des produits financiers c'est-à-dire essentiellement à des produits de participation et à des produits nets sur cession de valeur mobilière de placement, et, pour le reliquat, à des produits exceptionnels, en majeure partie constitués de reprises sur amortissements et provisions.

Le résultat des opérations non budgétaires a été finalement bénéficiaire de 7.810.962,89 €. Ajouté à l'excédent des opérations budgétaires de 7.102.734 €, il permet d'annuler le prélèvement sur ressources propres de 8.880.000 € initialement prévu en début d'exercice. **Au total, le résultat comptable de l'exercice -solde des produits et charges budgétaires et non budgétaires- est positif et atteint 3.577.181 €.** Ajouté à l'excédent de la section d'investissement de 2.456.516 €, apparaissant directement au bilan, il permet d'augmenter les ressources propres du Sénat de 6.033.697 €.

Note méthodologique sur la comptabilisation des immobilisations

Le choix d'un plan comptable conforme aux principes du Plan Comptable Général et sur certains points à ceux de la M14 a conduit le Sénat à en adopter les principales règles d'amortissement. Ainsi, l'introduction de l'amortissement n'a pas de caractère rétroactif, la valeur retenue est celle d'acquisition et, surtout, l'amortissement ne porte que sur une partie de l'actif immobilisé : les biens renouvelables (véhicules, matériels et outillages, mobiliers). Les bâtiments ne sont donc pas amortis.

La règle adoptée est celle de l'amortissement linéaire, au prorata temporis. Les durées d'amortissement sont variables et déterminées selon la durée probable d'utilisation du bien.

A l'instar de l'Assemblée Nationale, le Sénat a choisi de ne pas faire peser les charges liées aux amortissements sur le compte de résultat. Mais à la différence de celle-ci, il a toutefois choisi d'en permettre la mesure. A cet effet, en fin d'exercice, les comptes d'amortissement, apparaissant, au bilan, en déduction des comptes 20 et 21, sont crédités par le débit du compte 680 de dotation aux amortissements. Cette charge est financée par les réserves consacrées aux amortissements (compte 13 du bilan). Ce débit est équilibré par le crédit du compte 780 de reprises des dotations aux amortissements du compte de résultat.

TROISIÈME PARTIE : LE BILAN

Le bilan n'intègre les immobilisations incorporelles et corporelles acquises qu'à compter de l'exercice 2002, sans reprise des immobilisations antérieures (cf. supra note méthodologique). Ainsi, ce n'est qu'au gré de la comptabilisation progressive des biens amortissables et donc à l'issue de plusieurs exercices que le bilan prendra véritablement tout son sens.

I - L'ACTIF

Il se répartit à raison de 70 % en actif immobilisé et de 30 % en actif circulant.

Au 31 décembre 2004, **les immobilisations incorporelles et corporelles** - comptes 20 et 21 - s'élevaient à 21,51 millions d'euros.

Dès lors que les immobilisations incorporelles et corporelles acquises antérieurement à 2002 ne sont pas reprises, le bilan continue de se caractériser par la **prépondérance des actifs financiers qui en représentent un peu moins de 86 %**.

Les **immobilisations financières** d'un montant global de 134,47 millions d'euros se répartissent entre les placements obligataires et monétaires à raison de 67,34 millions d'euros, soit 50,08 %, et les encours de prêts pour 67,13 millions d'euros, soit 49,92 %

L'actif circulant, soit 67,56 millions d'euros, est essentiellement composé, **à plus de 97 %, de valeurs mobilières de placement**, dont le montant atteint 65,85 millions d'euros.

Les autres postes de l'actif circulant correspondent aux créances détenues par le Sénat sur des tiers externes ou internes.

II - LE PASSIF

Ce bilan fait également apparaître la **solidité du passif constitué à près de 90 % des dotations et réserves** dont le montant s'élève à **200,95 millions d'euros** et qui comprend essentiellement les fonds propres, le report à nouveau, la dotation aux investissements ainsi que le résultat de l'exercice.

Le reliquat, soit **22,6 millions d'euros** correspond aux dettes qui se ventilent, essentiellement, entre les dettes aux fournisseurs et la situation créditrice des organismes à gestion déléguée.

Les dettes fournisseurs - soit environ 12,51 millions d'euros - sont les **dépenses** constatées au titre de l'exercice 2004 **qui n'ont pu faire l'objet d'un règlement bancaire qu'au cours de la période comptable complémentaire**.

Enfin, le montant de 10,03 millions d'euros de la situation créditrice des organismes à gestion déléguée s'explique par divers facteurs. Pour l'essentiel (8,04 millions d'euros), cette somme est constituée des charges du 4^{ème} trimestre 2004 de l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), payées en 2005.

QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES

Celles-ci comportent les comptes du régime de retraites et du régime autonome de sécurité sociale. Pour l'un, comme pour l'autre, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du Personnel.

A] LES COMPTES DU RÉGIME DE RETRAITES – ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL

S'agissant de la gestion financière, le Sénat pratique un système mixte entre répartition et capitalisation, utilisant les revenus des capitaux affectés à ses caisses pour payer une partie des pensions, tandis que l'Assemblée Nationale a recours uniquement au système de répartition.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des caisses des retraites des anciens Sénateurs et du Personnel.

S'agissant de la caisse des retraites des anciens Sénateurs, les prestations versées ont atteint 22.685.148 € en 2004. Les pensions ont représenté 21.097.036 €, en augmentation de 1,47 % par rapport à 2003, le nombre des bénéficiaires ayant lui-même augmenté de 6,49 %.

La répartition des effectifs et des prestations a quelque peu évolué par rapport à l'exercice précédent, avec une augmentation du nombre de pensionnés directs (53,3 %), tandis que les pensionnés réversataires (veuves, veufs et orphelins) représentent 45,8 % du total. Le montant des prestations servies est réparti de manière un peu différente avec, notamment, 59,64% au titre des pensions directes et 33,19 % au titre des pensions de réversion.

Les cotisations des Sénateurs et la participation de la Haute Assemblée ont représenté 10.587.266 € et ont permis d'acquitter 46,7 % du montant des pensions servies. Le solde a été couvert par les revenus dégagés par les placements, puisque le système de retraite en vigueur au Sénat est un régime mixte, de répartition et de capitalisation. Ces placements ont, de plus, engendré un excédent financier de 16.798.856 € pour l'exercice 2004.

S'agissant de la caisse des retraites du Personnel du Sénat, le montant total des prestations servies s'est élevé, pour 2004, à 22.253.970 €.

La répartition des effectifs et des prestations s'est peu modifiée par rapport à l'exercice précédent. Les effectifs se répartissent essentiellement en 63,5 % de pensionnés directs et 31,2 % de réversataires alors que les prestations servies sont, elles, composées de 70,3 % de pensions directes, de 20,4 % de pensions de réversion et de 9,3 % de prestations et secours divers.

Les cotisations salariales et patronales se sont élevées à 17.900.334 € et représentent 80,4 % des pensions versées. Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le solde est non seulement couvert par les revenus dégagés pour les placements mais encore ceux-ci ont engendré un excédent financier de 24.388.081 €.

B] LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE – SÉNATEURS ET PERSONNEL

Le régime autonome de Sécurité sociale du Sénat fait apparaître en 2004 un solde excédentaire de 576.211,32 € pour la Caisse des Sénateurs et de 177.010,75 € pour la Caisse du Personnel.

Afin de corriger les effets négatifs, sur la trésorerie du régime, du passage à une comptabilité en droits constatés en 2003, et de se prémunir contre les incertitudes liées à la mise en œuvre de la réforme de l'assurance maladie, l'excédent ainsi dégagé a été imputé sur le solde cumulé de chacune des deux caisses.

Telles sont les raisons pour lesquelles l'excédent cumulé de la Caisse des Sénateurs se trouve porté, à la clôture de l'exercice 2004, de 2.217.891 € à 2.794.102 €, tandis que celui de la Caisse du Personnel passe de 2.876.596 € à 3.053.607 €. De tels excédents permettent au régime de faire face environ au tiers des charges d'un exercice et ainsi, de disposer d'une réserve de trésorerie confortable qui garantit les équilibres à long terme.

Les recettes des deux Caisses évoluent principalement en fonction du dynamisme de l'évolution de l'assiette de la *contribution sociale généralisée (CSG)*, affectée au financement des prestations de base et de la cotisation d'assurance maladie, destinée à financer les prestations complémentaires.

S'agissant de la Caisse des Sénateurs, le produit de la CSG qui atteint 3,37 millions d'euros, progresse de 2,74 %, en raison d'une part, de l'accroissement de l'effectif sénatorial de 321 à 331 Sénateurs à la suite du renouvellement de septembre 2004 et, d'autre part, de l'augmentation consécutive du nombre de Sénateurs pensionnés¹.

S'agissant de la Caisse du Personnel, le produit de la CSG progresse de 3,99 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 5,57 millions d'euros. Cette hausse s'explique par l'effet du glissement vieillesse technicité et par la progression des effectifs.

En droits constatés, la dépense totale d'assurance maladie-maternité-décès du régime autonome en 2004, pour les prestations de base et complémentaire, s'est élevée à 13,16 millions d'euros : les dépenses de la Caisse des Sénateurs ont porté sur 5,32 millions d'euros dont 4,73 millions au titre des dépenses d'assurance maladie ; concernant la Caisse du Personnel, les dépenses ont atteint 7,84 millions d'euros soit 7,4 millions au titre de l'assurance maladie et 0,44 million d'euros au titre des prestations d'assurance décès.

La comparaison des dépenses courantes en fin d'année, en encaissements-décaissements, révèle une quasi stabilisé (+ 0,12 %) des dépenses du régime autonome, assortie d'une baisse des dépenses d'hospitalisation (3,7 %) – qui représentent 31 % de l'ensemble – et d'une évolution maîtrisée des dépenses de médecine de ville (+ 2,07 %).

¹ 60 pensions supplémentaires ont été liquidées à l'issue du renouvellement.

Les dépenses d'assurance décès ont enregistré, quant à elles, une baisse nette, strictement corrélée à la diminution du nombre de décès qui est passé de 76 en 2003 à 65 en 2004. Les dépenses ont évolué de 991.435 € en 2003 à 587.005 € en 2004 pour la Caisse des Sénateurs (-40,8 %) et de 513.405 € en 2003 à 435.605 € en 2004 (- 15,15 %) pour le Personnel.

COMPTÉ DE RESULTAT DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS - 2004			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges techniques		1 - Produits techniques	
PRESTATIONS 656	22 685 148,16	COTISATIONS	
		Cotisations patronales 756	5 746 046,64
		Cotisations salariales normales 756	1 715 832,94
		Cotisations salariales supplémentaires 756	1 340 469,03
		Cotisations salariales-Bonifications 756	196 806,19
		Accessoires de pension versés par le Sénat 756	1 588 111,63
Total charges techniques	22 685 148,16	Total produits techniques	10 587 266,43
		<i>Resultat technique (déficit)</i>	12 097 881,73
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs 617	14 707,91	Jetons de présence et rétrocessions 753	5 158,49
Redevance annuelle de gestion 658	417 442,08		
Total charges courantes	432 149,99	Total produits courants	5 158,49
		<i>Resultat courant d'exploitation (déficit)</i>	426 991,50
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts 661	19 455,13	Revenus des fonds investis 762-764	14 612 255,46
Charges nettes sur cession des VMP 667		Revenus des fonds prêtés 762	343 094,00
Total charges financières	19 455,13	Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement 767	526 370,09
	15 462 264,42	Total produits financiers	15 481 719,55
		<i>Résultat financier (excédent)</i>	
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles 671	2 950,50	Produits sur opérations en capital 771-775	13 864 415,26
Total charges exceptionnelles	2 950,50	Total produits exceptionnels	13 864 415,26
	13 861 464,76		
TOTAL DES CHARGES	23 139 703,78	TOTAL DES PRODUITS	39 938 559,73
Résultat général (excédent)	16 798 855,95		

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS au 31 décembre 2004						
ACTIF			PASSIF			
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut au 31/12/2004</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2004</i>	<i>net au 31/12/2003</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2004</i>
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations financières	472 656 329,89	-	472 656 329,89	452 020 631,00	11	477 108 461,13
Total des immobilisations	472 656 329,89		472 656 329,89	452 020 631,00	12	16 798 855,95
						493 907 317,08
ACTIF CIRCULANT						
Fournisseurs	-			610,00	40	3 381 238,99
Créances et comptes rattachés	206 122,24		206 122,24	199 920,99	41 42	-
Débiteurs divers	5 371 492,15		5 371 492,15	4 221 568,35	46	8 529,83
Valeurs mobilières de placement	20 977 331,65		20 977 331,65	24 346 688,16	47	2 028 245,81
Etablissements bancaires et assimilés	109 855,78		109 855,78	86 966,82	51	-
Caisse	4 200,00		4 200,00	32 846,78		-
Virements internes	-		-	-	58	-
Total de l'actif circulant	26 669 001,82		26 669 001,82	28 888 601,10		5 418 014,63
Total actif			499 325 331,71	480 909 232,10		499 325 331,71
						3 800 770,97
PASSIF CIRCULANT						
Fournisseurs				610,00	40	3 381 238,99
Dettes et comptes rattachés				199 920,99	41 42	-
Créditeurs divers				4 221 568,35	46	8 529,83
Compte d'attente				24 346 688,16	47	2 028 245,81
Etablissements bancaires et assimilés				86 966,82	51	-
Virements internes				-	58	-
Total du passif circulant			26 669 001,82	28 888 601,10		5 418 014,63
Total passif			499 325 331,71	480 909 232,10		499 325 331,71
						3 800 770,97

CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges techniques		1 - Produits techniques	
PRESTATIONS 656	22 253 969,58	COTISATIONS	11 591 451,99
		Cotisations patronales	756 3 590 576,95
		Cotisations salariales normales	756 270 194,25
		Cotisations salariales supplémentaires	756 368 496,38
		Cotisations salariales-Etudes	756 122 092,29
		Cotisations salariales-Bonifications	756 1 957 521,94
		Accessoires de pension versés par le Budget du Sénat	756
Total charges techniques	22 253 969,58	Total produits techniques	17 900 333,80
		Resultat technique (déficit)	4 353 635,78
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs 617	14 482,89	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 7 224,49
Redevance annuelle de gestion 658	452 228,92		
Total charges courantes	466 711,81	Total produits courants	7 224,49
		Resultat courant d'exploitation (déficit)	459 487,32
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts 661	19 360,12	Revenus des fonds investis	762-764 14 916 303,16
		Revenus des fonds prêtés	762 1 855 737,81
		Indemnité compensatoire sur intérêts	762 108 219,95
		Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	767 791 286,48
Total charges financières	19 360,12	Total produits financiers	17 671 547,40
Resultat financier (excédent)	17 652 187,28		
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles 671	2 414,06	Produits sur opérations en capital	771-775 11 551 431,02
Total charges exceptionnelles	2 414,06	Total produits exceptionnels	11 551 431,02
Resultat exceptionnel (excédent)	11 549 016,96		
TOTAL DES CHARGES	22 742 455,57	TOTAL DES PRODUITS	47 130 536,71
Resultat général (excédent)	24 388 081,14		

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT au 31décembre 2004						
ACTIF			PASSIF			
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut au 31/12/2004</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/ 2004</i>	<i>net au 31/12/ 2003</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2004</i>
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations financières	27	520 619 357,17	-	495 887 489,99	Dotation et réserves	10-11
					Résultat net de l'exercice	12
Total des immobilisations		520 619 357,17		495 887 489,99	Total des fonds propres	
ACTIF CIRCULANT						
Fournisseurs débiteurs	40	-	-	610,00	Fournisseurs	40
Créances et comptes rattachés	41 42	273 648,70	273 648,70	151 084,14	Dettes et comptes rattachés	41 42
Débiteurs divers	46	3 103 539,14	3 103 539,14	2 108 335,89	Créditeurs divers	46
Compte d'attente	47	2 014 620,00	2 014 620,00	31 462 431,44	Compte d'attente	47
Valeurs mobilières de placement	50	31 191 628,74	31 191 628,74	134 496,52	Etablissements bancaires et assimilés	51
Etablissements bancaires et assimilés	51	163 016,23	163 016,23	7 133,64	Virements internes	58
caisse	53	-	-			
Virements internes	58	-	-			
Total de l'actif circulant		36 746 452,81	36 746 452,81	33 864 091,63	Total du passif circulant	
Total actif			557 365 809,98	529 751 561,62	Total passif	
						557 365 809,98
						529 751 561,62

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire) Exercice 2004			Solde 2004	Solde 2004
CHARGES		PRODUITS		
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 393 553,25	Contributions patronales d'équilibre	414 199,65
Capital décès		85 380,00	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	45 515,68
Autres prestations décès versées		10 672,50	Contribution sociale généralisée	3 376 528,66
Actions individualisées de prévention		-		-
Total Prestations sociales	656	3 489 605,75	Total cotisations sociales et CSG	3 836 243,99
Charges de gestion courante	655	346 261,37		
Charges de gestion technique	657	2 371,37		756
Total charges d'exploitation		3 838 238,49	Total produits courants	3 836 243,99
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)	1 994,50
2 - Charges financières		2 Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	96,72	Total produits financiers	-
				96,72
Total charges financières		96,72	Résultat financier (déficit)	-
Résultat financier (excédent)		-		
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels		
			Produits exceptionnels	757
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels	2 091,22
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES		3 838 335,21	TOTAL DES PRODUITS	3 838 335,21

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire) Exercice 2004			Solde 2004
CHARGES	Solde 2004	PRODUITS	Solde 2004
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 339 418,83	Cotisations patronales	2 434 008,35
Capitaux décès complémentaires	85 380,00	Cotisations et contributions sociales salariales	150 128,21
Allocations funéraires	405 573,02	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	101 347,31
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	215 220,54		
Actions collectives de prévention	52,00		
Total Prestations sociales	2 045 644,39	Total cotisations sociales	2 685 483,87
Redevance pour concession de logiciels	651	Prestations indues à récupérer	-
Achats de matériel	605		
Services bancaires et assimilés	627		
Autres charges de gestion courante	655		
Total des charges de gestion courante	129 705,75		
Total charges d'exploitation	2 209 128,01	Total produits courants	2 685 483,87
Résultat courant d'exploitation (excédent)	476 355,86	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767
Total charges financières	5 348,04	Total produits financiers	105 203,50
Résultat financier (excédent)	99 855,46	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Total charges exceptionnelles	-	Produits exceptionnels	774
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat général (excédent)	2 214 476,05	Résultat général (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	576 211,32	TOTAL DES PRODUITS	2 790 687,37
		Résultat général (déficit)	-

Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs - Exercice 2004							
ACTIF			PASSIF				
	Compte	Net au 31/12/2004	Net au 31/12/2003		Compte	31/12/2004	31/12/2003
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES			
Immobilisations financières	27			Report à nouveau	11	2 217 891,47	3 083 892,89
Total de l'actif immobilisé		-		Résultat	12	576 211,32	866 001,42
				Total des fonds propres		2 794 102,79	2 217 891,47
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Créances et comptes rattachés	41	973 083,26	1 302 161,05	Fournisseurs	40	175 967,85	203 297,24
Débiteurs divers	46	132 061,51	47,22	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41		
Valeurs mobilières de placement	50	2 406 163,05	1 718 900,97	Crédeurs divers	44-46-452		
Etablissements bancaires et assimilés	51	-	49 119,15	Charges à payer	456/468	453 779,55	549 860,81
Caisse	53	-	940,57				
Total de l'actif circulant		3 423 850,19	2 971 049,52	Total des dettes		629 747,40	753 158,05
Total actif		3 423 850,19	2 971 049,52	Total passif		3 423 850,19	2 971 049,52

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire) Exercice 2004			
CHARGES	Solde 2004	PRODUITS	Solde 2004
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	167 558,42
Maladie - Maternité - Accidents du travail	4 607 763,08	Cotisations patronales d'équilibre	469,92
Capital décès	151 370,76	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France	
Actions individualisées de prévention	-	et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	5 566 035,79
		Contribution sociale généralisée	
Total Prestations sociales	656	Total cotisations sociales et CSG	5 734 064,13
			756
Charges de gestion courante	655		
	974 769,69		
Charges de gestion technique	657		
	7 229,31		
Total charges d'exploitation	5 741 132,84	Total produits courants	5 734 064,13
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	7 068,71
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661		
	301,13		
Total charges financières	301,13	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	301,13
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	7 369,84
			774
Total charges exceptionnelles	678	Total produits exceptionnels	7 369,84
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
	7 369,84		
TOTAL DES CHARGES	5 741 433,97	TOTAL DES PRODUITS	5 741 433,97

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire) Exercice 2004			
CHARGES	Solde 2004	PRODUITS	Solde 2004
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail		Cotisations patronales	3 354 203,81
Capitaux décès complémentaires		Cotisations et contributions sociales salariales	464 067,41
Allocations funéraires		Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	159 904,79
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)			
Actions collectives de prévention			
Total Prestations sociales	656	Total cotisations sociales	3 978 176,01
Redevance pour concession de logiciels	651		
Achats de matériel	605		
Déplacements et missions	625		
Services bancaires et assimilés	627		
Autres charges de gestion courante	655		
Total des charges de gestion courante			
Total charges d'exploitation	3 924 512,67	Total produits courants	3 978 176,01
Résultat courant d'exploitation (excédent)	53 663,34		
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	130 400,01
Total charges financières	7 052,60	Total produits financiers	130 400,01
Résultat financier (excédent)	123 347,41		
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Total charges exceptionnelles	778	Produits exceptionnels	
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	3 931 565,27	TOTAL DES PRODUITS	4 108 576,02
Résultat général (excédent)	177 010,75	Résultat général (déficit)	-

Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel - Exercice 2004							
ACTIF			PASSIF				
	Compte	Net au 31/12/2004	Net au 31/12/2003		Compte	31/12/2004	31/12/2003
ACTIF IMMOBILISE					DOTATION et RESERVES		
Immobilisations financières	27			Report à nouveau	11	2 876 595,91	3 725 973,86
Total de l'actif immobilisé		-	-	Résultat	12	177 010,75	849 377,95
				Total des fonds propres		3 053 606,66	2 876 595,91
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	1 530 443,90	2 070 541,33	Fournisseurs	40	216 736,26	347 120,33
Créances et comptes rattachés	41	73 964,44	5 370,66	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41		
Débiteurs divers	46	2 430 150,07	1 976 548,51	Créiteurs divers	46		
Valeurs mobilières de placement	50	-	121 287,41	Charges à payer	456/468	595 264,64	707 456,85
Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-	Etablissements bancaires et assimilés	51		
Total de l'actif circulant		3 865 607,56	3 931 173,09	Total des dettes		812 000,90	1 054 577,18
Total actif		3 865 607,56	3 931 173,09	Total passif		3 865 607,56	3 931 173,09

CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

La loi n° 79-563 du 6 juillet 1979 relative à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes dispose que le versement de celle-ci est effectué, suivant le choix de chacun d'entre eux, soit par l'Assemblée Nationale soit par le Sénat.

L'article 4 de cette loi précise ainsi les modalités d'ouverture et de gestion des crédits correspondants :

« les crédits nécessaires au versement de ces indemnités sont ouverts au budget de l'Etat. Ils sont fixés dans les conditions prévues par l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Leur gestion et leur contrôle sont assurés par les assemblées parlementaires à concurrence des sommes versées par chacune d'elles ».

En conséquence, la Commission commune instituée par l'article 7 de l'ordonnance précitée avait, le 2 juillet 2003, arrêté les crédits nécessaires au versement de ces indemnités et accessoires à :

➤ Assemblée Nationale	7.115.760 €
➤ Sénat	1.637.500 €

Ces crédits, inscrits à compter de 2003 au chapitre 37-92 du budget des charges communes du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie¹ (cf. décret de répartition n° 2003-1322 du 31 décembre 2003).

Par accord entre les deux assemblées, au vu des options des représentants au Parlement européen, l'Assemblée Nationale a reversé la somme de 187.630 € au Sénat, portant ses crédits pour le versement des indemnités aux représentants français au Parlement européen à 1.825.130 €.

Au 31 décembre 2004, le Sénat versait des indemnités à 19 Députés européens, pour une dépense totale, au cours de l'exercice, de 1.775.845 €. Par rapport à l'exercice précédent, cette dépense a augmenté de 12 %.

Ces indemnités comprennent une indemnité de base, une indemnité de résidence, une indemnité de fonction et, le cas échéant, des indemnités à caractère familial de même montant que celles des parlementaires français ainsi que le prévoit l'article 1^{er} de la loi du 6 juillet 1979 précitée.

Pour l'exercice 2004, les dépenses relatives au titre de ces indemnités se sont élevées à 1.453.545 €.

A ce montant, se sont ajoutées les dépenses destinées à acquitter les charges sociales qui ont atteint, pour cet exercice, 322.299 €.

Celles-ci comprennent la contribution de l'employeur, versée, d'une part, au régime de sécurité sociale d'affiliation – en l'occurrence la Caisse autonome de Sécurité sociale des Sénateurs – dont le montant est identique à celui versé pour un sénateur et, d'autre part, pour l'affiliation à l'assurance vieillesse du régime général et au régime complémentaire de retraite des agents non titulaires des collectivités publiques, laquelle entraîne le paiement de cotisations, respectivement, auprès de l'URSSAF et de l'IRCANTEC.

¹ jusqu'en 2002, ils figuraient au chapitre 37-93 du budget du Ministère des Affaires étrangères.

La dépense globale exposée par le Sénat a atteint 1.775.845 € pour un crédit de 1.825.130 €¹. Le solde de ces opérations est donc légèrement excédentaire pour l'exercice 2004. S'élevant à 49.285 €, il sera reversé au Trésor Public lorsque les comptes dudit exercice seront définitivement arrêtés.

Le tableau suivant retrace la consommation des crédits relatifs aux représentants au Parlement européen.

(en euros)

COMPTES	Budget 2004	Exécuté 2004	Solde 2004
Compte 641 :			
Indemnités	1.348.396	1.453.545,43	- 105.149,43
dont indemnités parlementaires (de base, de résidence et de fonction)	1.315.696	1.432.685,53	- 116.989,53
Indemnités à caractère familial	32.700	20.859,90	+ 11.840,10
Compte 645 :			
Charges sociales totales	289.152	322.299,41	- 33.147,41
Sécurité sociale	117.264	128.636,56	- 11.372,56
Assurance vieillesse de base (CNAVt)	59.952	66.228,51	- 6.276,51
Régime de retraite complémentaire (IRCANTEC)	111.936	125.042,43	- 13.106,43
Contribution solidarité autonomie		2.391,91	- 2.391,91
<u>TOTAL</u>	1.637.548,00 arrondi à 1.637.500,00	1.775.844,84	- 138.344,84
Reversement de l'Assemblée nationale			187.630,00
		Solde	49.285,16

¹ Ce montant inclut le reversement de 187.630 € par l'Assemblée nationale, compte tenu de l'affiliation de 19 parlementaires européens au Sénat contre 16 dans les prévisions initiales.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa réunion du mercredi 14 décembre 2005, la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes a procédé à l'audition de MM. les Questeurs.

Au cours de sa réunion du mercredi 21 décembre 2005, après avoir entendu le rapport de M. Marc MASSION, Secrétaire-Rapporteur, elle a, sur proposition de M. Paul GIROD, Président, reconnu réguliers et sincères les comptes présentés par MM. les Questeurs et autorisé ceux-ci à arrêter les comptes de l'exercice, affecter les résultats et donner quitus de leur gestion au Trésorier et aux Directeurs en charge.

En conséquence, elle a adopté deux résolutions portant l'une règlement définitif des comptes du Sénat et des comptabilités annexes et l'autre règlement définitif des comptes des représentants au Parlement européen pour le même exercice.

Elle a également adopté une résolution reconnaissant comme réguliers et sincères les comptes de la société de programme « Public Sénat », contrôlés et rendus publics dans les conditions légales et réglementaires qui s'imposent à cette société et elle a aussi autorisé l'arrêté définitif de la subvention versée à celle-ci pour l'exercice 2004.

*

* *

A l'issue de ses travaux, la Commission a transmis son rapport aux Questeurs du Sénat, le 21 décembre 2005.

Le Collège des Questeurs en a pris acte, lors de sa réunion du 21 décembre 2005. Après avoir procédé aux opérations financières liées à la clôture de l'exercice, il a également adopté les arrêtés définitifs des comptes et a donné quitus de leur gestion au Trésorier et aux Directeurs en charge.

ANNEXE:

**L'ACTIVITÉ DU SÉNAT PENDANT L'ANNÉE PARLEMENTAIRE 2003-2004 :
ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC L'ANNÉE PARLEMENTAIRE 2002-2003**

Indicateur	2003-2004	2002-2003
Nombre de jours où le Sénat a siégé en séance publique	127 (4 ^{ème} depuis 1959)	125
Nombre d'heures de séance publique	987 heures 25 (record depuis 1959)	900 heures 50
Dont session extraordinaire	128 heures 40	120 heures 25
Dont travail nocturne	28,5 %	25 %
Dont ordre du jour réservé du Sénat	41 heures	53 heures 50
Travaux législatifs	746 heures 41	643 heures 35
Travaux de contrôle	88 heures 40	109 heures 30
Projet de loi de finances	138 heures 55	135 heures
Nombre d'amendements examinés	10.398 (dont 1.311 sur le projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités locales)	7.558
Dont adoptés	3.686	2.537
Part des amendements du Sénat retenus dans le texte définitif	92 %	92 %
Part des projets de loi soumis en premier lieu au Sénat	42,3 %	40 %
Nombre de lois adoptées définitivement	40 (+ 44 conventions)	55 (+ 43 conventions)
Nombre de questions écrites posées	4.776	5.909
Nombre de réponses publiées	4.092	5.115
Délai moyen de réponse	159 jours	114 jours
Liste de rappel des questions écrites au 1 ^{er} octobre	2.653	2.251
Nombre de questions d'actualité	170	190
Nombre de questions orales discutées	222	264
Nombre d'organismes extraparlimentaires dans lesquels le Sénat est représenté	147	144

Source : rapports du service de la séance du Sénat, « La séance plénière et l'activité du Sénat » pour les années parlementaires 2002-2003 et 2003-2004.